



Bâtiments Saint-Julien

Demande de bonification de l'offre

Depuis huit ans que chacun des conseillers municipaux, que des comités de citoyens et enfin que toute la population de Saint-Ferdinand, travaillent avec acharnement à attirer des promoteurs ou à proposer des projets de reconversion, nous croyons qu'il est maintenant temps de clore ce dossier alors que les autorités gouvernementales sont disposées à régler.

Il est maintenant temps de faire face à la réalité et de convenir que, pour la première fois, une proposition concrète, décrite dans une lettre signée par M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des services sociaux et adressée à M. Donald Langlois, maire, en date du 17 décembre 2004, est maintenant sur la table. Nous croyons que cette proposition est acceptable en autant que le gouvernement du Québec bonifie l'entente, entre autres, d'un fonds de développement économique.

Les éléments de la proposition de M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des services sociaux, même, s'ils ne sont pas toujours en argent comptant, excepté 800 000 \$ pour compenser les pertes en taxes, représentent une valeur très importante pour toute la communauté de Saint-Ferdinand. Nous n'avons qu'à penser aux sommes déboursés par les municipalités environnantes pour s'approvisionner en eau et aux possibilités de développement économique que représentent ces actifs.

Même si la décision finale revenait aux élus municipaux de Saint-Ferdinand, nous nous sommes assurés de prendre la bonne décision dans l'intérêt de la communauté de Saint-Ferdinand, en faisant appel à toutes les compétences supplémentaires et en consultant notre population régulièrement.

Les élus de la municipalité de Saint-Ferdinand auraient transigé seulement si un projet viable de reconversion des parties non utilisées du bâtiment St-Julien était sur la table. Les contribuables de Saint-Ferdinand n'ont pas à payer de leur poche pour assumer les risques et responsabilités des autres.

Lors de l'assemblée publique tenue à l'église du village le 10 janvier 2005, la population de Saint-Ferdinand a clairement avisé le conseil municipal de son sentiment d'insatisfaction à l'égard des compensations proposés par M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des services sociaux.

Votre conseil municipal a pris acte de ce message et demande au Gouvernement du Québec une bonification de l'entente.

Nous demandons :

- 1. de prolonger la durée minimale d'opération de la cuisine du complexe St-Julien à une période de deux à trois ans ;*
- 2. que l'on cherche à augmenter le nombre de lits occupés au Foyer du Sacré-Coeur en considérant les demandes des autres bénéficiaires et la capacité d'accueil ;*
- 3. de mettre à la disposition d'un comité de relance économique un fonds de développement économique d'un montant acceptable autant pour le gouvernement que pour la municipalité ;*
- 4. que la compensation financière pour pertes futures de taxes soit fixée à 200 000 \$ pendant quatre ans .*

Par contre, des signaux clairs, émis par Mme Gagnon-Tremblay, vice-première ministre du Québec, nous indiquent l'impatience du Gouvernement du Québec de fermer ce dossier.

Il n'est plus temps après huit ans, de rater cette dernière chance de conclure honorablement ce dossier. Il n'est plus temps, après huit ans, de retomber dans la discorde et la sécession qui profitent à d'autres. Les élus municipaux de votre municipalité ont besoin de l'appui de toute la population. Il est donc temps pour les citoyens de Saint-Ferdinand de regarder vers l'avenir et de débiter un nouveau développement économique à partir d'une entente juste et équitable.

Message du maire



Le conseil municipal a plusieurs comités et les élus se sont partagés la tâche. Je tiens à féliciter les élus pour le beau travail qu'ils font afin de faire avancer les dossiers de votre municipalité. Je me dois de vous faire part des réalisations de quelques comités.

Comité de sécurité publique

Il surveille de près la touche finale pour le nouveau camion citerne qui devrait être livré dans les semaines qui suivent. Le chef des pompiers et le comité devrait faire prochainement une porte ouverte pour vous permettre d'admirer cette acquisition qui sera conforme aux nouvelles normes de la sécurité publique.

Comité de voirie

Il a rencontré notre députée pour des projets en 2005. Je tiens à souligner le bon travail de nos employés pour la préparation des dossiers de la route Binette et le pont du Rang 6 nord. En ce qui concerne ces dossiers, une rencontre fut accordée à Québec avec l'attaché politique de Mme Julie Boulet et son sous-ministre. Nous devrions avoir une réponse sous peu afin d'arriver à un règlement acceptable.

Comité gestion du lac

Il a travaillé pour bâtir un projet pour l'arrosage

Ce bulletin d'information municipal est publié par la municipalité de Saint-Ferdinand et est distribué gratuitement à tous les foyers de la municipalité. Sa rédaction est faite en collaboration avec les responsables des services municipaux concernés.

Responsable du bulletin : Richard Leonard
Conception et mise en page : Gérard Lessard
Impression : Imprimerie Fillion enr.
Tirage : 1000 copies
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2005
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2005

des herbicides et des pesticides sur nos terrains afin d'améliorer la qualité de l'eau de notre beau lac. D'ici quelques semaines, nous devrions avoir une réglementation afin d'obliger les contribuables de traiter leur terrain avec des produits biologiques.

Comité de la réglementation des VTT

Depuis quelques années, il y a une augmentation de VTT dans tout le Québec. Des clubs ont été formés pour trouver des endroits pour circuler et plusieurs propriétaires de terrains ont cédé des droits de passage et par le fait même la municipalité avec le M.T.Q. et la Sûreté du Québec ont travaillé afin que la rue principale devienne une rue partagée entre les automobilistes et les VTT. Je sais que cela peut déranger à l'occasion, mais je pense qu'avec un peu de patience, on devrait y arriver car ce moyen de divertissement est devenu un apport économique important pour nos commerçants.

Comité de promotion économique

Il travaille fort pour trouver des outils de promotion afin que les commerçants et industriels viennent s'installer chez nous.

Comité bâtiments St-Julien

Depuis le 10 janvier dernier, les élus ont élaboré une nouvelle proposition d'offre afin de bonifier l'offre faite le 17 décembre dernier par M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des services sociaux.

Maison des Jeunes

Dans un autre ordre d'idée, je remercie au nom du conseil la Maison des Jeunes qui nous a fait une belle surprise il y a quelques jours. En effet, ils ont offert à la municipalité une plaque souvenir pour son implication dans la fondation et le maintien de la Maison des Jeunes. Cette plaque est exposée au bureau municipal.



**Prochaine réunion
du conseil municipal
de Saint-Ferdinand**

**lundi, le 7 mars 2005
à 19h30 à la salle du conseil**

CIRCULATION DES VTT

Le règlement relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux (no 2004-44) a reçu l'approbation du ministère des Transports le 25 janvier 2005 et est entré en vigueur le 26 janvier 2005.

Par ce règlement, la circulation des VTT est permise du 1er décembre au 15 mars sur



les chemins municipaux suivants :

Rue Principale : de l'intersection de la route 165 au nord du village jusqu'au Snack Bar André (4.1 km)

Route Langlois : de l'intersection de la route 165 jusqu'à l'intersection du rang 6 (2.3 km)

Rang 6 : de l'intersection de la route Simoneau jusqu'aux Carrières Saint-Ferdinand (2.2 km)

Route Simoneau : de l'intersection du rang 4 jusqu'à l'intersection du rang 6 (3.1 km)

Route de Vianney Ouest : de l'intersection du rang 2 jusqu'à l'intersection du rang 1 (0.8 km)

Rang 10 Sud : de la route McKillop jusqu'au chemin Gosford (1.2 km)

Rang 10 Nord : de l'intersection du chemin Gosford jusqu'à la limite de St-Pierre-Baptiste (1 km)

Route McKillop : du rang 10 Sud jusqu'à la limite d'Inverness.

Les adeptes de VTT sont priés de respecter les limites de vitesse dans les chemins énoncés ci-haut et de ne pas circuler sur d'autres chemins.

Bibliothèque Municipale

••• Heures d'ouverture •••

lundi de 18h00 à 21h00

mardi de 13h00 à 16h00

mercredi et jeudi de 18h00 à 21h00

Pour informations supplémentaires

Mme Lucie Lamontagne au 428-9607

<http://www.biblioweb.qc.ca/biblio/49.html>

Activités organismes

Si vous voulez qu'on parle des activités de votre organisme dans le bulletin municipal à chaque mois, n'hésitez pas à le faire savoir au responsable du bulletin, soit en adressant vos textes par écrits au bureau municipal ou en téléphonant à Gérard Lessard au 428-9352.

Logement à louer Villa du Lac William

Un logement de 3-1/2pièces (idéal) pour personne seule ou pour couple sans enfants).

Si vous avez 45 ans et plus et que vous êtes intéressé à connaître les critères d'admissibilité concernant cette habitation à loyer modique, adressez-vous à :

Jeanne d'Arc Ruel
directrice de l'OHM de Saint-Ferdinand

428-9833

Conférence sur le « Lâcher prise » ? !

Cette conférence
aura lieu à la
Bibliothèque municipale,
jeudi le 10 mars 2005 à 19h00
et sera donné
par Manon Paquet
accrédité de
l'École Lise Bourbeau
Le coût est 6 \$ par personne
et on peut s'inscrire soit en
téléphonant au 428-9670
ou se rendre sur les lieux
le soir même.
Tous sont les bienvenus



La Sûreté du Québec vous informe!

par Hugo Fournier, Agent
Poste de la MRC de l'Érable

QUELQUES TRUCS POUR ÉVITER LE CAMBRIOLAGE DE VOTRE RÉSIDENCE

Au Québec, une maison ou un appartement est visité par les voleurs environ toutes les quatre minutes et, dans la majorité des cas, deux à trois minutes leur suffisent pour s'y introduire.

Aussi, ce n'est qu'une fois sur trois qu'un voleur doit forcer une porte pour commettre son méfait.

Voici les précautions à prendre :

- munissez vos portes de serrures sécuritaires et verrouillez-les ;
- verrouillez toutes les fenêtres, incluant celles du sous-sol, avant de quitter la maison;
- dégagez toutes les portes et fenêtres de tout objet (clôture ou arbuste) qui mettrait le voleur à l'abri des regards;
- évitez de garder d'importantes sommes d'argent à la maison et rangez vos bijoux dans des endroits inhabituels;
- protégez vos portes et fenêtres à glissière en installant des chevilles de sécurité dans les rainures;
- installez des grillages métalliques fixes au moyen de vis à sens unique pour protéger les fenêtres du sous-sol;
- installez un judas sur votre porte plutôt qu'un verrou à chaîne ; cela vous permettra de vérifier de façon sécuritaire l'identité de celui qui frappe.

*Ces quelques moyens simples vous protégeront
contre les visites désagréables. Les voleurs
n'attendent qu'une occasion,
ne la leur donnez surtout pas!*

Résumé de certaines décisions du conseil

séances du 24 janvier et du 7 février 2005

Règlement relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux

Le conseil municipal de Saint-Ferdinand confirme au ministère des Transports qu'il comprend bien et accepte que son règlement no 2004-44 relatif à la circulation des véhicules tout terrain ne soit valide que jusqu'au 30 avril 2005 et que les mots « chaque année » inscrits à l'article 5 dudit règlement ne devraient pas y figurer.

Bâtiments St-Julien

Considérant que depuis décembre 1997, date à laquelle le gouvernement du Québec décrétait l'intégration dans la communauté de la clientèle de l'Hôpital St-Julien, les derniers conseils municipaux présidés par M. Luc St-Pierre, M. Rosaire Croteau et M. Philippe Lamothe ont tous travaillé pour essayer de régler le dossier de l'Hôpital St-Julien;

Considérant que les élus de la municipalité de Saint-Ferdinand ont reçu de la population, le 3 novembre 2003, le mandat de mener à terme le dossier de l'Hôpital St-Julien;

Considérant que deux gouvernements successifs, que quatre ministres de la Santé et des services sociaux ont laissé le dossier St-Julien ouvert et que l'actuel ministre de la Santé et des services sociaux, M. Philippe Couillard, a soumis aux élus de la municipalité de Saint-Ferdinand une proposition concrète;

Considérant la nature de cette proposition, à savoir : le maintien de la Maison du Sacré-Cœur, le maintien du service de buanderie, le maintien temporaire du service de la cuisine, la cession de la chapelle et de l'auditorium pour la somme nominale de 1 \$, la cession des bâtiments annexes tels que hangar et garages, la cession de terrains d'une superficie d'environ 150 acres, la cession du réseau d'approvisionnement en eau de l'Hôpital St-Julien comprenant, entre autres, deux réservoirs d'une capacité d'environ 1 400 000 gallons, que les coûts de disposition des parties non utilisées du bâtiment St-Julien sont à la charge du gouvernement du Québec, du versement éventuel, pour la perte des revenus de taxes, d'environ 200 000 \$ par année pour les quatre prochaines années pour un total de 800 000 \$;

Considérant que la décision de disposer des parties non utilisées du bâtiment St-Julien relève du gouvernement du Québec;

Considérant que les élus de la municipalité de Saint-Ferdinand ont suscité la présentation de projets de reconversion des parties non utilisées du bâtiment St-Julien en collaboration avec le CLD de l'Érable qui a reçu son mandat de la Corporation de l'Hôpital St-Julien;

Considérant que chacun des projets de reconversion, après analyse par le CLD de l'Érable, le CFE de l'Amiante, un expert de la firme comptable Grant, Thornton et associés, les élus municipaux et M. Ghislain Turgeon comme observateur, ne répondent pas aux attentes et aux critères clairement énoncés par la municipalité de Saint-Ferdinand en date du 16 février 2004 par la résolution 2004-82, critères généralement utilisés par tout comité responsable d'analyser des projets semblables;

Considérant que la date limite pour présenter des projets de reconversion du 30 juin 2004 reportée au 15 décembre 2004 et ultimement au 30 janvier 2005 à la demande de la municipalité de Saint-

(suite à la 6)

BUREAU MUNICIPAL

821, rue Principale

Saint-Ferdinand, Qc • G0N 1N0

Téléphone : 418-428-3480

Télécopieur : 418-428-9724

Courriel : st-ferdi@ivic.qc.ca

Site web : www.municipalite.saint-ferdinand.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au vendredi :

de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

et le jeudi soir de 18h00 à 21h00

Résumé... (suite de la 5)

Ferdinand, est dépassée, le comité d'analyse des projets de reconversion des parties non utilisées du bâtiment St-Julien met fin à ses travaux;

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand invite tous les promoteurs intéressés à unir leur force pour augmenter les chances de succès pour reconvertir les parties non utilisées du bâtiment St-Julien;

Considérant la demande de certains promoteurs de négocier directement avec le gouvernement du Québec;

Considérant que les élus de la municipalité de Saint-Ferdinand n'ont pas intérêt à augmenter le fardeau fiscal de ses contribuables en se portant acquéreur des parties non utilisées du bâtiment St-Julien s'il n'y a pas de projets viables de reconversion;

Considérant que les élus de la municipalité de Saint-Ferdinand ont constaté, suite à l'assemblée publique tenue à l'église du village le 10 janvier 2005, que la population a manifesté son insatisfaction à l'égard des compensations proposées par le gouvernement du Québec;

Considérant que les élus de la municipalité de Saint-Ferdinand, pour atteindre tous leurs objectifs énoncés dans la résolution 2004-82 du 16 février 2004, ces objectifs étant :

- A- la protection de la base fiscale de la municipalité
- B- le maintien de la mission publique du Foyer Sacré-Cœur, de la buanderie et de la cuisine
- C- la préservation des emplois existants
- D- la création d'emplois
- E- la création de nouvelles activités économiques connexes

les élus de la municipalité de Saint-Ferdinand demandent une bonification de la proposition soumise par M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des services sociaux;

Considérant la proposition de Mme Monique Gagnon Tremblay, vice-première ministre du Québec, de créer un comité de relance

économique;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Ferdinand demande au gouvernement du Québec et à ses partenaires :

1. de prolonger la durée minimale d'opération de la cuisine du complexe St-Julien à une période de deux à trois ans;
2. que l'on cherche à augmenter le nombre de lits occupés au Foyer du Sacré-Cœur en considérant les demandes des autres bénéficiaires et la capacité d'accueil;
3. de mettre à la disposition d'un comité de relance économique un fonds de développement économique d'un montant acceptable autant pour le gouvernement que pour la municipalité;
4. que la compensation financière pour pertes futures de taxes soit fixée à 200 000 \$ pendant quatre ans;
5. d'obtenir un certificat de conformité du ministère de l'Environnement pour les terrains adjacents aux parties non utilisées du bâtiment St-Julien.

La municipalité de Saint-Ferdinand serait donc prête à ratifier l'entente soumise par M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des services sociaux, tenant lieu de compensation en raison du retrait de la mission relevant de la Loi sur la santé et les services sociaux attribuée à l'Hôpital St-Julien en autant que cette entente, bonifiée par la présente résolution, soit acceptée par le gouvernement du Québec, afin de permettre, entre autres, au Comité de promotion économique (CPE) de Saint-Ferdinand de travailler à la relance économique de Saint-Ferdinand.

Aide financière au Chemin des Artisans

On verse une commandite de 250 \$ aux organisateurs de « Sur le Chemin des Artisans » pour la promotion de l'événement qui se tiendra à l'automne 2005.

Don au Groupe Scout de Saint-Ferdinand

Une aide financière de 100 \$ est versée au Groupe Scout de Saint-Ferdinand.

(suite à la 7)

Résumé... (suite de la 6)

Patrouille nautique

Le conseil municipal de Saint-Ferdinand autorise Michèle Lacroix, secrétaire-trésorière adjointe, à poursuivre les démarches nécessaires pour amener le projet de la sécurité nautique sur le lac William à terme et qui consiste à trouver des étudiants en techniques policières, de compléter les formulaires requis pour que les personnes engagées soient nommées constable spécial, à s'informer au ministère de la Justice pour la façon de procéder pour que les constables spéciaux aient l'autorisation d'émettre des contraventions et à remplir tout formulaire nécessaire. Ce dossier sera fait en collaboration avec l'Association des Riverains du Lac William inc.

AVIS DE MOTION :

RÈGLEMENT CONCERNANT LE CONTRÔLE DE L'USAGE DE PESTICIDES, D'HERBICIDES ET D'ENGRAIS

Avis de motion est donné par le conseiller Clermont Tardif annonçant l'adoption d'un règlement concernant l'utilisation des pesticides sur le territoire de la municipalité de St-Ferdinand afin de protéger la santé de ses citoyens, la qualité de son milieu hydrique ainsi que celle de ses eaux souterraines. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption et une copie dudit projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

Infrastructures du chalet d'accueil et de la construction du refuge

La municipalité de Saint-Ferdinand :

- s'engage à verser un montant supplémentaire de 700 \$ à la Clé des Bois dans le projet des travaux d'infrastructures du chalet d'accueil et de la construction du refuge en un seul versement à la fin des travaux;
- confirme l'attribution d'un montant supplémentaire

Soirée du Club de l'Âge d'Or

La prochaine soirée du Club de l'Âge d'Or de Saint-Ferdinand aura lieu le 26 mars 2005 au Centre Communautaire à 20h30. Lors de cette soirée, il y aura danse avec orchestre et prix de présence.

Bienvenue à tous



À vous qui désirez naviguer, « chatter », écouter de la musique, lire des DVD ou profiter des logiciels déjà installés.

Les clients peuvent utiliser nos postes informatiques pour accéder aux différents services internet ou travailler sur l'un ou l'autre des logiciels disponibles.

Vous ne savez pas trop comment les utiliser...

De l'assistance est disponible sur place et/ou de la formation, si vous préférez.

Horaire :

**lundi, mercredi, jeudi et vendredi
de 18h00 à 21h00**

**Communiquez avec votre
INFO CENTRE au 428-9607**

Bienvenue à tous

Nos locaux situés au 620, rue Notre-Dame à Saint-Ferdinand (local adjacent à la bibliothèque par la porte du côté de la Côte de l'Église)

Loisirs...loisirs...loisirs...

Liste des gagnants à la disco patin du 27 janvier 2005

10 porte clés :

Yannick Vachon, Raphaël Côté, Maude Gosselin
Carol-Ann Jourdain, Brandon Henri, Christian Nadeau,
Lori Proulx Vallée, Kamily Ruel, Jean-Michel Allaire et
Carl Dubois

5 tuques :

Samuel Poulin, Sammy Fournier, Anthony Breton, Joé
Nadeau et Marlène Marcotte

Deux certificats cadeaux

de Reno sport de \$50.00 :

Gabriel Taillon et Éliane Gosselin

4 certificats cadeaux

des Loisirs St-Ferdinand de \$ 20.00 :

Frédérique Marcoux, Nathalie Fréchette, Victor
Marcoux et Gabriel Gosselin

BALLE-MOLLE, SOCCER

Les inscriptions pour la balle-molle et le soccer, pour
tous les jeunes de 5 à 17 ans, se tiendront tout le
mois de mars en téléphonant au Centre Gaston Roy
(aréna) : 428-3413

Début de la saison vers la fin de mai.

Coût des activités : 1er enfant \$20.00

2ième enfant \$15.00

Les souliers de soccer et protèges tibias seront
obligatoires.

Ces activités seront payables lors de la première pratique.

LOCATION DE GLACE

Heures de glace de disponibles au Centre Gaston Roy

Coût de la location : \$35.00 de l'heure

Pour réservation 428-3413

COURS DE WORKOUT

Vous voulez améliorer votre condition physique et être en
forme pour l'été qui approche. Le cours de workout, soit
une série de 10 se donnera à l'École Notre-Dame à compter
du mercredi 10 mars de 18h30 à 19h30.

Inscription au 428-3413

8ième édition

Prix Hommage-bénévolat 2005

Le concours dont le nom apparaît en titre s'adresse aux 17
régions administratives du Québec qui verront un bénévole
de chacune d'elles être honorée au salon bleu de
l'assemblée nationale au printemps prochain.

Cette année, le comité de loisirs a décidé de participer
à ce concours en proposant la candidature de l'un de
ses plus généreux et persistants bénévoles, soit
M. Gaston Roy.

Gaston Roy est un homme connu et apprécié par ces
concitoyens, mais l'occasion nous apparaissait belle
de lui rendre une certaine reconnaissance pour tout
le travail bénévole qu'il a accompli, sans se lasser,
pendant de très nombreuses années :

- que ce soit depuis son arrivée au village comme
professeur, où, pendant vingt ans, il a créé et animé
les ligues du midi (« un élève qui fait du sport le midi est
moins turbulent et plus motivé en classe » disait-il)

- que ce soit pour son implication avec M. Onil
Garneau dans la construction du centre des loisirs et
du terrain de balle-molle ;

- que ce soit auprès de la Fabrique, de l'organisation des
Fêtes du Lac ou du Carnaval d'hiver, il a toujours accepté
de mettre gratuitement ses talents au service des autres;

- et, plus récemment, son implication et son
acharnement auprès d'un conseil municipal réceptif,
ont contribué grandement au fait que nous ayons un
système de réfrigération de la patinoire, permettant
ainsi aux amateurs d'activités sur glace (jeunes et
moins jeunes) de profiter d'une saison allongée :

- que ce soit pour son sens de l'imagination et de
l'invention alors qu'il a eu l'idée d'une surfaceuse à
glace à partir d'un car de golf que François Gagnon a
su matérialiser avec brio :

Pour toutes ces actions et celles qu'on ne mentionne pas,
nous avons cru qu'il méritait d'être proposé à ce concours
: peut-être ne sera-t-il pas le candidat choisi pour la région
Centre du Québec, mais, au moins cela aura permis de lui
faire savoir que les gens de son village et paroisse réalisent
ce qu'il a accompli pour eux et leurs jeunes et qu'ils veulent
lui faire sentir qu'ils l'apprécient.

Bravo Gaston!

Diane Vigneault, pour le comité de loisirs